

<p align="center"><b>Résumé du code d'éthique de la Coopérative funéraire des Deux Rives</b> <b>Membre de la Fédération des coopératives funéraires du Québec</b></p>
---

ENGAGEMENT DE L'EMPLOYÉ

**UNE ÉTHIQUE FIDÈLE AUX VALEURS COOPÉRATIVES**

Fidèle aux valeurs de la coopération, l'employé s'engage à favoriser par ses actes l'épanouissement des personnes, celles-ci étant les sources et les fins mêmes de l'économie dans l'horizon coopératif.

Il s'engage à assujettir ses actions aux normes les plus rigoureuses qui ont cours dans son champ d'activité, soit celui des services funéraires.

**LE RESPECT DES PERSONNES**

L'employé s'engage à démontrer, par sa pratique professionnelle, sa préoccupation constante du respect des personnes et de leur dignité. Il reconnaît et valorise la capacité de chaque personne de faire de justes choix, en accord avec leurs valeurs personnelles.

**LE RESPECT DE LA VÉRITÉ**

L'employé s'engage à supporter une prise de décision éclairée des membres et des clients :

- en rendant accessible une information pertinente, honnête et fiable sur les produits et services disponibles ;
- en bannissant sans condition toute pratique de vente ou de communication non conformes aux valeurs de transparence et d'équité qui doivent éclairer une saine prise de décision.

**LE RESPECT DES INTÉRÊTS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS**

L'employé s'engage à éviter toute situation qui le place en conflit d'intérêts ou en apparence de conflit d'intérêts, et le cas échéant, dénoncer auprès de la direction générale toute situation potentielle de conflit d'intérêts.

**LE RESPECT DES LOIS ET DES RÈGLEMENTS**

L'employé s'engage formellement à respecter, dans l'esprit et la règle, l'ensemble des lois, règlements et codes d'éthique encadrant sa pratique professionnelle au sein de la coopérative et les activités de cette dernière.

**CONFIDENTIALITÉ**

L'employé s'engage à respecter la plus stricte confidentialité sur toute information relative à l'exercice de ses fonctions.

**LE RESPECT DE L'ORGANISATION**

La coopérative est le produit d'un long cheminement démocratique, résultat de volontés partagées par un grand nombre de personnes. Par respect pour ces démarches démocratiques et par souci du bien commun, l'employé de la coopérative lui assure, ainsi qu'à ses membres, respect et loyauté.

**PROMOTION**

L'employé s'engage à contribuer, par l'ensemble de ses comportements, à la réputation et à l'efficacité de sa coopérative ainsi qu'au développement du mouvement coopératif en général.

**Note :** *Je reconnais que le résumé du code d'éthique auquel je souscris me lie en tout à la version originale qui accompagne ce résumé, et je reconnais l'avoir lu en entier et y souscrire volontairement et entièrement.*

**En foi de quoi, j'ai  
signé le :**

\_\_\_\_\_

*Employé*

\_\_\_\_\_

*Adresse*

\_\_\_\_\_

*Téléphone*

\_\_\_\_\_

*Direction*

\_\_\_\_\_